



## Détails des travaux

**Le passage de la Mogotte** sera entièrement réaménagé entre l'allée des Enfants prolongée et la rue de la Mogotte pour créer des cheminements en pente douce, aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Les emmarchements menant à la rue de la Mogotte seront démolis et les nouveaux accès vers les habitations réhabilitées par le bailleur Batigère seront réalisés en enrobé beige.

Les eaux de ruissellement du passage de la Mogotte seront récupérées dans des noues créées à cet effet. L'aménagement donne également une grande place aux espaces verts, créant ainsi des îlots de fraîcheur.

Enfin, l'éclairage sera entièrement réhabilité avec l'installation de nouveaux candélabres équipés de lanternes en LED.

**La rue de la Mogotte**, quant à elle, sera requalifiée sur son tronçon compris entre l'allée des Enfants et l'allée des Commerces. La largeur de la chaussée sera réduite à 6,5 mètres afin de limiter la vitesse et deux plateaux surélevés sont réalisés. Un trottoir de 3 mètres minimum et allant à plus de 5 mètres de large permettra de créer un espace partagé, confortable pour les piétons et les cycles. Enfin l'ensemble de l'éclairage sera rénové entre la rue du Perrier et le cours de l'Arche Guédon. De nouveaux candélabres seront installés pour éclairer la chaussée et l'espace partagé.



**Travaux de mai à fin août 2025.**



**Accès piéton maintenu mais modifié selon l'avancement des travaux.**



**Circulation perturbée** : alternat ou fermeture selon les périodes. Une signalétique temporaire sera mise en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.



**DE MAI À AOÛT 2025**

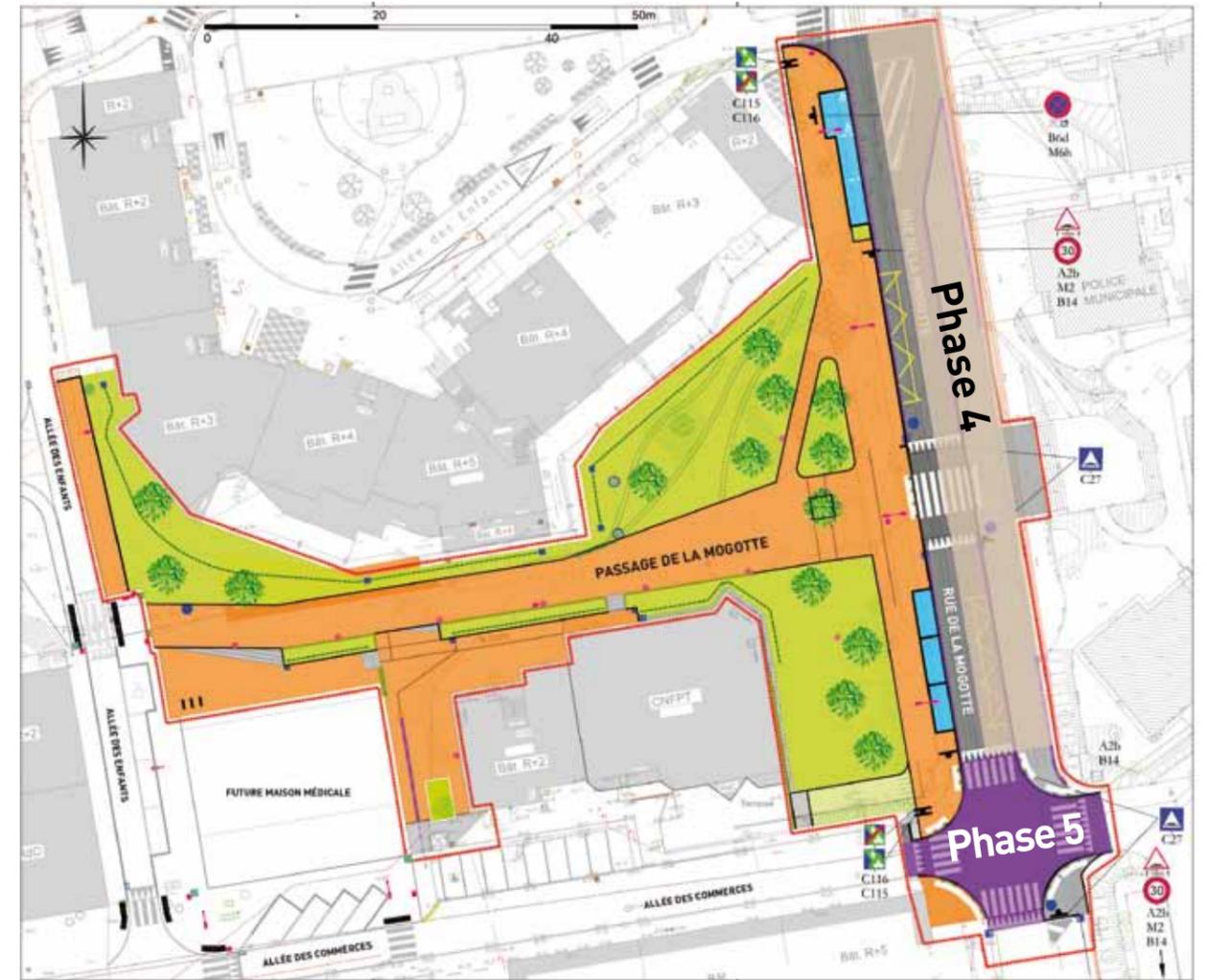
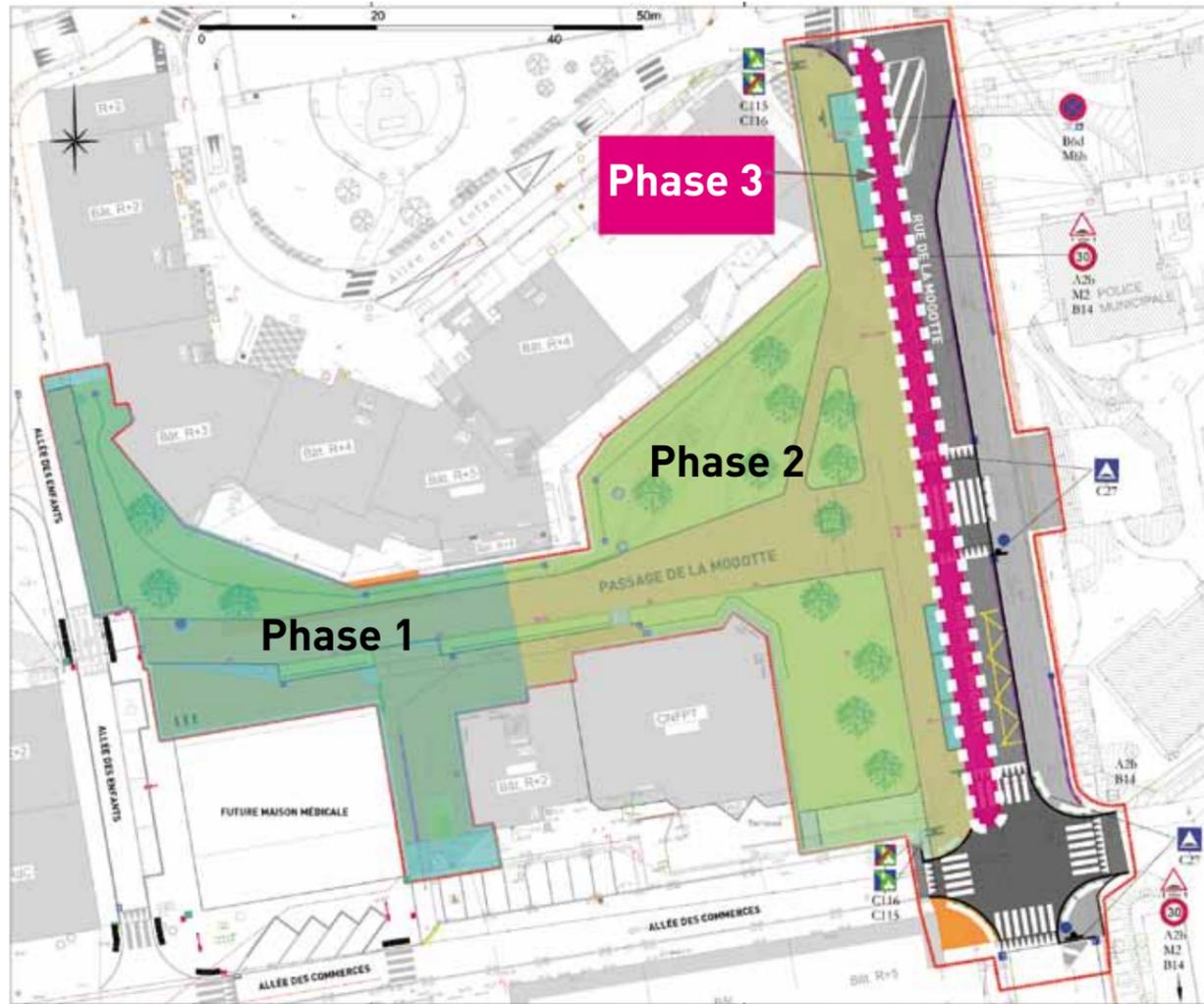
## Travaux de réaménagement du passage et de la rue de la Mogotte

La Ville entreprend des travaux de réaménagement du passage de la Mogotte et de la rue de la Mogotte, sur le tronçon devant la Police municipale entre l'allée des Enfants et l'allée des Commerces, pour améliorer la sécurité, l'accessibilité et le cadre de vie des Torcéens.

● Réaménagement des **cheminements piétons**, désormais plus accessibles aux **personnes à mobilité réduite**.

● Intégration de **nouveaux espaces verts** capables d'absorber les eaux de pluie pour un cadre de vie plus agréable.

● Création de **deux plateaux surélevés** pour sécuriser les traversées piétonnes et limiter la vitesse des véhicules.



## Calendrier des travaux

